

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE ST PAUL ET VALMALLE

PRINCIPAL ST PAUL & VALMALLE

Numéro SIRET : 21340282900013

POSTE COMPTABLE DE : SGC Coeur d'Hérault

M 14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

ANNEE 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST PAUL ET VALMALLE**

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 7 avril, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de M. BERTOLINI Jean-Pierre, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 31/03/2021

Présents : M. BERTOLINI Jean-Pierre, M. BELLAY Marc, M. CANCHY Eric, Mme FERNANDEZ Aurore, Mme GELLY Evelyne, M. GELY Frédéric, Mme GUIZARD Sophie, M. LASSALVY Nicolas, M. MAVIGNER Jean-François, Mme MICHEL KARAOUZENE Isabelle, M. VIAL Jean-Marie, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents excusés : Mme EUZET Anne-Sophy, Mme LANDES Caroline, M. LEGA Arnaud ;

Pouvoir de Mme EUZET Anne-Sophy à M. BERTOLINI Jean-Pierre ;
Mme GUIZARD Sophie a été élue secrétaire.

- question 3/8 -

Objet : Vote du Budget Primitif 2021 de la Commune (M14).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, R.2342-1 à D.2342-12 ;

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

VOTE : le Budget Primitif 2021 de la Commune ci-annexé.

AJOUTE : que la présente décision fera l'objet d'un affichage en Mairie et d'une mise en ligne dudit document budgétaire sur le site internet de la Commune.

Ainsi fait et délibéré, les Jours, Mois et Ans que dessus,

Le Maire,
Jean-Pierre BERTOLINI



Transmission au Représentant de l'Etat
Publication le 09/04/2021
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
St Paul et Valmalle, le 09/04/2021
Le Maire de St Paul et Valmalle
Signé : Jean-Pierre BERTOLINI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST PAUL ET VALMALLE**

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 7 avril, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de M. BERTOLINI Jean-Pierre, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 31/03/2021

Présents : M. BERTOLINI Jean-Pierre, M. BELLAY Marc, M. CANCHY Eric, Mme FERNANDEZ Aurore, Mme GELLY Evelyne, M. GELY Frédéric, Mme GUIZARD Sophie, M. LASSALVY Nicolas, M. MAVIGNER Jean-François, Mme MICHEL KARAOUZENE Isabelle, M. VIAL Jean-Marie, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents excusés : Mme EUZET Anne-Sophy, Mme LANDES Caroline, M. LEGA Arnaud ;

Pouvoir de Mme EUZET Anne-Sophy à M. BERTOLINI Jean-Pierre ;
Mme GUIZARD Sophie a été élue secrétaire.

- question n°4/8 -

Objet : Vote des affectations de résultats au Budget Primitif 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, R.2342-1 à D.2342-12 ;

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les résultats de clôture de l'année 2020 au Budget Principal font apparaître un excédent en investissement de 803.265,90 € et un excédent de fonctionnement de 278.193,14 €.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'affectation de ces résultats.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE : de ne rien affecter sur le compte 1068 de la section d'investissement.

DECIDE : de reporter sur le compte 002 de la section de fonctionnement la totalité de l'excédent de clôture, soit 278.193,14 €.

DECIDE : de reporter sur le compte 001 de la section d'investissement, l'excédent d'investissement d'un montant de 803.265,90 €.

Ainsi fait et délibéré, les Jours, Mois et Ans que dessus,

Le Maire,
Jean-Pierre BERTOLINI

Transmission au Représentant de l'Etat
Publication le 09/04/2021
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
St Paul et Valmalle, le 09/04/2021
Le Maire de St Paul et Valmalle
Signé : Jean-Pierre BERTOLINI



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST PAUL ET VALMALLE**

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 7 avril, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de M. BERTOLINI Jean-Pierre, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 31/03/2021

Présents : M. BERTOLINI Jean-Pierre, M. BELLAY Marc, M. CANCHY Eric, Mme FERNANDEZ Aurore, Mme GELLY Evelyne, M. GELY Frédéric, Mme GUIZARD Sophie, M. LASSALVY Nicolas, M. MAVIGNER Jean-François, Mme MICHEL KARAOUZENE Isabelle, M. VIAL Jean-Marie, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents excusés : Mme EUZET Anne-Sophy, Mme LANDES Caroline, M. LEGA Arnaud ;

Pouvoir de Mme EUZET Anne-Sophy à M. BERTOLINI Jean-Pierre ;

Mme GUIZARD Sophie a été élue secrétaire.

- question n°5/8 -

Objet : Vote des taux d'imposition des taxes locales de l'année 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, R.2342-1 à D.2342-12 ;

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'état 1259 concernant la notification des taux d'imposition des taxes locales. Il indique que l'année 2021 est marqué par la réforme sur la fiscalité. La principale nouveauté concerne la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales avec pour conséquences :

- L'affectation aux communes de la part de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départementale (le Département ne percevra plus de taxe foncière).
- La TFPB départementale ne correspondant pas exactement à la perte de taxe d'habitation sur les résidences principales des communes, la loi de finances a prévu la mise en œuvre d'un dispositif d'équilibrage sous la forme d'un coefficient correcteur. Il permet ainsi de neutraliser la sur-compensation ou la sous-compensation initiale résultant du transfert de la TFPB départementale. Le taux de référence pour la taxe foncière (bâti) 2021 est ainsi constitué du taux communal de 2020 (14,96%) auquel s'ajoute le taux départemental 2020 de TFPB (21,45 %) soit un taux de 36,41 %.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à se prononcer sur le vote des taux d'imposition des taxes locales.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE : de ne pas augmenter les taux des taxes locales comme indiqué ci-dessous :

Taxes	Taux votés Pour 2020	Taux votés Pour 2021	Bases prévisionnelles 2021	Produit correspondant
Foncier Bâti	36,41 %	36,41 %	1.188.000	432.551 €
Foncier Non Bâti	69,92 %	69,92 %	21.800	15.243 €
			TOTAL :	447.794 €

Ainsi fait et délibéré, les Jours, Mois et Ans que dessus,

Le Maire,

Jean-Pierre BERTOLINI



Transmission au Représentant de l'Etat

Publication le 09/04/2021

Notification le

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE

St Paul et Valmalle, le 09/04/2021

Le Maire de St Paul et Valmalle

Signé : Jean-Pierre BERTOLINI

COMMUNE : 282 ST PAUL ET VALMALLE

ARRONDISSEMENT : 34 LODEVE

TRÉSORERIE SPL OU SGC : SGC COEUR D'HERAULT

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2021

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2021

Taxes	Bases d'imposition effective 2020 ¹	Taux de référence pour 2021 ²	Bases d'imposition prévisionnelles 2021 ³	Produit de référence (col. 3 x col. 2) ⁴	TAUX VOTÉS ⁵	Produits attendus (col. 3 x col. 5) ⁶	Taux plafond pour 2021 ⁷
Taxe foncière (bâti).....	1 175 594	36,41	(*) 1 188 000	432 551	36,41	432.551	119,69
Taxe foncière (non bâti).....	21 904	69,92	21 800	15 243	69,92	15.243	193,92
CFE.....				0			>>>
Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2021, cochez la case : ☐		Totaux :		447 794		447.794	

(*) dont taux départemental 2020 : 21,45

AIDE AU CALCUL DES TAUX PAR VARIATION PROPORTIONNELLE

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :
- de reconduction des taux de référence
- ou de variation différenciée

Taxes	Taux de référence de 2021 ⁸	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE ⁹	Taux proportionnel (col. 8 x col. 10) ¹¹
Taxe foncière (bâti).....	36,41	Produit total soustrait ⁹ 447 794	36,41
Taxe foncière (non bâti).	69,92		69,92
CFE.....	>>>		

Produit total de référence (total colonne 4) (6 décimales)

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2021

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
>>>			7 799			7 799
Allocations compensatrices	DCRTP	versement	FNIGR contribution	Effet du coefficient correcteur versement	contribution	
968					-39 197	

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2021

447.794	+	7 799	+	968	+	0	-	0	+		+	-39 197	=	417.364
Produit attendu des taxes à taux voté (colonne 6)		Total autres taxes (cadre II)		Allocations compensatrices et DCRTP		Versement FNIGR		Contribution FNIGR		Versement coefficient correcteur		Contribution coefficient correcteur		Montant total prévisionnel 2021 au titre de la fiscalité directe locale

A MONTPELLIER

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

Le SAMUEL BARREAU

Le 18 MARS 2021

J.P. BERTOLINI
LE MAIRE

Le maire,

le 7/4/21



ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES D'ELUS

ANNEE 2021

- INDEMNITE DU MAIRE :

Allouée à M. BERTOLINI Jean-Pierre : 1.250,00 € Brut/ mois soit **15.000,00 € Brut/AN.**

- INDEMNITE DU 1^{er} ADJOINT :

Allouée à Mme GELLY Evelyne : 420,00 € Brut/mois soit **5.040,00 € Brut/ AN.**

- INDEMNITE DU 2^{ème} ADJOINT :

Allouée à M. MAVIGNER Jean-François : 420,00 € Brut/mois soit **5.040,00 € Brut/ AN.**

- INDEMNITE DU 3^{ème} ADJOINT :

Allouée à Mme GUIZARD Sophie : 420,00 € Brut/ mois soit **5.040,00 € Brut/ AN.**

- INDEMNITE DU 4^{ème} ADJOINT :

Allouée à M. GELY Frédéric : 420,00 € Brut/ mois soit **5.040,00 € Brut/ AN.**

- INDEMNITE DE LA CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE :

Allouée à Mme YAHIAOUI Aïcha. : 250,00 € Brut/mois soit **3.000,00 € Brut/ AN.**

LE MAIRE
J.P. BERTOLINI



SOMMAIRE

pages			
	I. Informations générales (6)		
p.	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
p.	B - Modalités de vote du budget		
	II. Présentation générale du budget		
p.	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
p.	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
p.	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p.	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p.	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III. Vote du budget		
p.	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
p.	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
p.	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
p.	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
p.	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV. Annexes (7)	Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		
p.	A1 - Présentation croisée par fonction (1)		
p.	A1.01 - Présentation croisée par fonction - Opérations non ventilées		
p.	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement		
p.	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement		
p.	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		
p.	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		
p.	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		
p.	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		
p.	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		
p.	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		
p.	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes		
p.	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		
p.	A4 - Etat des provisions		
p.	A5 - Etalement des provisions		
p.	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		
p.	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		
p.	A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct. (2)		
p.	A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest.(2)		
p.	A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct. (3)		
p.	A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM- Invest. (3)		
p.	A8 - Etat des charges transférées		
p.	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
	B - Engagements hors bilan		
p.	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)		
p.	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		
p.	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		
p.	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		
p.	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		
p.	B1.6 - Etat des engagements reçus		
p.	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)		
p.	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		
p.	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
p.	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		
	C - Autres éléments d'informations		
p.	C1 - Etat du personnel		
p.	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)		
p.	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		
p.	C3.2 - Liste des établissements publics créés		
p.	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		
p.	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		
	D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
p.	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		
p.	D2 - Arrêté et signatures		

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régime simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-4 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier "Informations générales" annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

34282	MAIRIE DE ST PAUL ET VALMALLE	BUDGET 2021
--------------	--------------------------------------	------------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	1 203
Nombre de résidences secondaires (article R2313-1 in fine)	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : COMMUNAUTE DE COMMUNES "VALLEE DE L'HERAULT"	

Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitant de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	832.92	0,00
2	Produit des impositions directes / population	332.5	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	864.51	0,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	1850.67	0,00
5	Encours de dette / population		
6	DGF / population	56.53	0,00
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépense de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'appliquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit de la moyenne de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI propre.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec ou sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3 ;
- avec ou sans vote formel sur chacun des chapitres (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont :

- budgétaires (délibération n° du).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté :

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(2) Rayer la mention inutile

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 120 000,00	841 806,86
+	+	+
R RESTES A REALISER (R.A.R.) DE E L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
P 002 RESULTAT DE O FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		278 193,14
R		
T =	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 120 000,00	1 120 000,00

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 465 360,00	1 668 589,10
+	+	+
R RESTES A REALISER (R.A.R.) DE E L'EXERCICE PRECEDENT (2)	14 640,00	8 145,00
P 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION O D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		803 265,90
R		
T =	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 480 000,00	2 480 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	3 600 000,00	3 600 000,00
---------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A 2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2020 (1)	Restes à réaliser 2020 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	277 680,00		307 154,00	307 154,00	307 154,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	501 600,00		557 600,00	557 600,00	557 600,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
65	Autres charges de gestion courante	125 390,00		143 990,00	143 990,00	143 990,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	904 670,00		1 008 744,00	1 008 744,00	1 008 744,00
66	Charges financières	13 000,00		11 000,00	11 000,00	11 000,00
68	Dotations aux provisions (4)					
67	Charges exceptionnelles	7 000,00		12 000,00	12 000,00	12 000,00
022	Dépenses imprévues	30 330,00		50 256,00	50 256,00	50 256,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	955 000,00		1 082 000,00	1 082 000,00	1 082 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	36 000,00		38 000,00	38 000,00	38 000,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	36 000,00		38 000,00	38 000,00	38 000,00
	TOTAL	991 000,00		1 120 000,00	1 120 000,00	1 120 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES
1 120 000,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2020 (1)	Restes à réaliser 2020 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATION DE CHARGES	18 000,00		23 000,00	23 000,00	23 000,00
70	Produits des services du domaine & ventes diverses	69 000,00		69 000,00	69 000,00	69 000,00
73	Impôts et taxes	488 960,00		514 374,00	514 374,00	514 374,00
74	Dotations, subventions de participations	193 078,00		208 552,86	208 552,86	208 552,86
75	Autres produits de gestion courante	22 700,00		22 500,00	22 500,00	22 500,00
	Total des recettes de gestion courante	791 738,00		837 426,86	837 426,86	837 426,86
76	Produits financiers	200,00		200,00	200,00	200,00
77	Produits exceptionnels	1 267,34		2 180,00	2 180,00	2 180,00
78	Reprises sur provisions (4)	2 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	795 205,34		841 806,86	841 806,86	841 806,86
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	795 205,34		841 806,86	841 806,86	841 806,86

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES
1 120 000,00
Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	38 000,00
--	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) cf. p. 4 IB - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A 3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2020 (1)	Restes à réaliser (2020 (2))	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Stocks (6)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	26 000,00				
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	2 353 000,00	14 640,00	2 426 360,00	2 426 360,00	2 441 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	2 379 000,00	14 640,00	2 426 360,00	2 426 360,00	2 441 000,00
10	Dotations, fonds et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	37 000,00		39 000,00	39 000,00	39 000,00
18	Compte de liaison : Affectation (8)					
26	Participation & créances rattachées à des partic					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses d'imprévues					
	Total des dépenses financières	37 000,00		39 000,00	39 000,00	39 000,00
45...1	Total des op. pour compte de tiers (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 416 000,00	14 640,00	2 465 360,00	2 465 360,00	2 480 000,00
040	Op. d'ordre de transfert entre sections (5)					
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	2 416 000,00	14 640,00	2 465 360,00	2 465 360,00	2 480 000,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	+
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	= 2 480 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2020 (1)	Restes à réaliser (2020 (2))	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Stocks (6)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	531 000,00		427 000,00	427 000,00	427 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	531 000,00		427 000,00	427 000,00	427 000,00
10	Dotations, fonds et réserves (hors 1068)	196 840,57		340 248,10	340 248,10	340 248,10
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (10)	100 000,00				
138	Autres subv. d'investi. non transférables	637 000,00	8 145,00	831 341,00	831 341,00	839 486,00
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : Affectation					
26	Participation & créances rattachées à des partic					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations	270 000,00		32 000,00	32 000,00	32 000,00
	Total des recettes financières	1 203 840,57	8 145,00	1 203 589,10	1 203 589,10	1 211 734,10
45...2	Total des op. pour le compte de tiers (9)					
	Total des recettes réelles d'investissement	1 734 840,57	8 145,00	1 630 589,10	1 630 589,10	1 638 734,10
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	36 000,00		38 000,00	38 000,00	38 000,00
040	Op. d'ordre de transfert entre sections (5)					
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	36 000,00		38 000,00	38 000,00	38 000,00
	TOTAL	1 770 840,57	8 145,00	1 668 589,10	1 668 589,10	1 676 734,10

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	+
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	= 2 480 000,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	38 000,00
---	-----------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B 1

1- DEPENSES (du present budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	307 154,00		307 154,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	557 600,00		557 600,00
014	Atténuations de produits			
60	Achats et variation des stocks (3)			
65	Autres charges de gestion courante	143 990,00		143 990,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières	11 000,00		11 000,00
67	Charges exceptionnelles	12 000,00		12 000,00
68	Dotations aux amortissem. et provisions			
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
022	Dépenses imprévues	50 256,00		50 256,00
023	Virement à la section d'investissement		38 000,00	38 000,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	1 082 000,00	38 000,00	1 120 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 120 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	39 000,00		39 000,00
18	Compte de liaison : affectation (8)			
198	Neutral. amort. subv. équip. versées			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles (6)	2 441 000,00		2 441 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participation et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	Provisions pour déprec. des immobilisations (5)			
39	Provisions pour déprec. des stocks et en-cours (5)			
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour déprec. des c/ de tiers (5)			
59	Provisions pour déprec. des comptes fin. (5)			
3...	Stocks			
020	Dépenses d'imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total	2 480 000,00		2 480 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 480 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B 2

2- RECETTES - (du present budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	23 000,00		23 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	69 000,00		69 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes	514 374,00		514 374,00
74	Dotations, subventions de participations	208 552,86		208 552,86
75	Autres produits de gestion courante	22 500,00		22 500,00
76	Produits financiers	200,00		200,00
77	Produits exceptionnels	2 180,00		2 180,00
78	Reprises sur amortissem. et provisions	2 000,00		2 000,00
79	Transferts de charges			
	Recettes de fonctionnement - Total	841 806,86		841 806,86

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	278 193,14
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 120 000,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves (sauf 1068)	340 248,10		340 248,10
13	Subventions d'investissement	839 486,00		839 486,00
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	427 000,00		427 000,00
18	Compte de liaison : Affectation (8)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation (9)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participation et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Provisions pour déprec. des immobilisations (5)			
39	Provisions pour déprec. des stocks et en cours (5)			
45..2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour déprec. des c/ de tiers (5)			
59	Provisions pour déprec. des comptes fin.			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement		38 000,00	38 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	32 000,00		32 000,00
	Recettes d'investissement - Total	1 638 734,10	38 000,00	1 676 734,10

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	803 265,90
--	-------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	
-----------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 480 000,00
---	---------------------

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2020	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
011	Charges à caractère général	277 680,00	307 154,00	307 154,00
60	Achats & variation des stocks	139 480,00	146 190,00	146 190,00
606	Achats non stockés de matières et fournitures	139 480,00	146 190,00	146 190,00
6061	Fournitures non stockables	45 000,00	47 000,00	47 000,00
60611	Eau et assainissement	3 000,00	3 000,00	3 000,00
60612	Énergie-Électricité	42 000,00	44 000,00	44 000,00
6062	Fournitures non stockées	46 800,00	49 800,00	49 800,00
60622	Carburants	1 800,00	1 800,00	1 800,00
60623	Alimentation	45 000,00	48 000,00	48 000,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	17 200,00	18 000,00	18 000,00
60631	Fournitures d'entretien	9 700,00	8 000,00	8 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	6 000,00	6 000,00	6 000,00
60636	Vêtements de travail	1 500,00	4 000,00	4 000,00
6064	Fournitures administratives	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	300,00	300,00	300,00
6067	Fournitures scolaires	12 180,00	13 090,00	13 090,00
6068	Autres matières et fournitures	12 000,00	12 000,00	12 000,00
61	Services extérieurs	72 700,00	72 700,00	72 700,00
611	Contrats de prestations de services	1 200,00	1 200,00	1 200,00
613	Locations	12 000,00	12 000,00	12 000,00
6135	Locations mobilières	12 000,00	12 000,00	12 000,00
615	Entretien et réparations	53 000,00	53 000,00	53 000,00
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers	34 000,00	34 000,00	34 000,00
61521	Terrains	8 000,00	8 000,00	8 000,00
61522	Bâtiments	8 000,00	8 000,00	8 000,00
615221	Bâtiments publics	8 000,00	8 000,00	8 000,00
61523	Voies et réseaux	18 000,00	18 000,00	18 000,00
615231	Voiries	18 000,00	18 000,00	18 000,00
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers	2 000,00	2 000,00	2 000,00
61551	Matériel roulant	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6156	Maintenance	17 000,00	17 000,00	17 000,00
616	Primes d'assurance	5 500,00	5 500,00	5 500,00
6161	Multirisques	5 500,00	5 500,00	5 500,00
618	Divers	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00	1 000,00	1 000,00
62	Autres services extérieurs	57 500,00	80 264,00	80 264,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	11 500,00	15 500,00	15 500,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6226	Honoraires	9 000,00	9 000,00	9 000,00
6228	Divers	1 000,00	5 000,00	5 000,00
623	Publicité, publications, relations publiques	18 500,00	20 500,00	20 500,00
6231	Annonces et insertions	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	9 000,00	9 000,00	9 000,00
6233	Foires et expositions	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6238	Divers	2 000,00	4 000,00	4 000,00
625	Déplacements, missions et réceptions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6256	Missions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications	12 600,00	15 000,00	15 000,00
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6262	Frais de télécommunications	9 600,00	12 000,00	12 000,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	500,00	500,00
628	Divers	13 400,00	27 764,00	27 764,00
6287	Remboursements de frais	13 400,00	27 764,00	27 764,00
62876	Au GFP de rattachement	13 400,00	27 764,00	27 764,00
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6351	Impôts directs	8 000,00	8 000,00	8 000,00
63512	Taxes foncières	8 000,00	8 000,00	8 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	501 600,00	557 600,00	557 600,00
621	Personnel extérieur au service	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6218	Autre personnel extérieur	2 000,00	2 000,00	2 000,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	7 600,00	7 600,00	7 600,00
6331	Versement mobilité	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	600,00	600,00	600,00

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2020	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	5 000,00	5 000,00	5 000,00
64	Charges de personnel	492 000,00	548 000,00	548 000,00
641	Rémunérations du personnel	331 000,00	373 000,00	373 000,00
6411	Personnel titulaire	268 000,00	268 000,00	268 000,00
6413	Personnel non titulaire	63 000,00	105 000,00	105 000,00
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	158 500,00	172 500,00	172 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	62 000,00	68 000,00	68 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	70 000,00	75 000,00	75 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	3 000,00	4 000,00	4 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	22 000,00	24 000,00	24 000,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	500,00	500,00	500,00
647	Autres charges sociales	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	500,00	500,00	500,00
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante	125 390,00	143 990,00	143 990,00
653	Indemnités, frais de mission et de formation des maires, adjoints et conseillers	45 000,00	49 000,00	49 000,00
6531	Indemnités	40 000,00	44 000,00	44 000,00
6533	Cotisations de retraite	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6535	Formation	1 000,00	1 000,00	1 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	4 000,00	6 000,00	6 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	4 000,00	6 000,00	6 000,00
655	Contingents et participations obligatoires	62 250,00	77 450,00	77 450,00
6553	Service d'incendie	19 800,00	23 000,00	23 000,00
6554	Contributions aux organismes de regroupement	42 450,00	54 450,00	54 450,00
65541	Contribution au fonds de compensation des charges territoriales(étab. pub. de territoire)	42 450,00	54 450,00	54 450,00
65541002	CFMEL	800,00	800,00	800,00
65541003	LYCEE AGRICOLE DE GIGNAC	100,00	100,00	100,00
65541007	ONF	200,00	200,00	200,00
65541009	LA MERIDIENNE	300,00	300,00	300,00
65541010	ASS MAIRES DE FRANCE	300,00	300,00	300,00
65541012	COS 34	3 500,00	3 500,00	3 500,00
65541014	RASED	400,00	400,00	400,00
65541018	CLIS MONTARNAUD	500,00	500,00	500,00
65541019	SIADÉ DU MAS DIEU	600,00	600,00	600,00
65541020	ASS DES MAIRES RURAUX 34	200,00	200,00	200,00
65541022	CCVH SERVICE URBANISME	10 000,00	12 000,00	12 000,00
65541023	ASS LES FRANCAIS	25 000,00	35 000,00	35 000,00
65541024	ACADEMIE "E.N.T"	50,00	50,00	50,00
65541025	HERAULT INGENIERIE	500,00	500,00	500,00
657	Subventions de fonctionnement versées	13 140,00	11 040,00	11 040,00
6573	Subventions de fonctionnement aux organismes publics	4 300,00	1 600,00	1 600,00
657362	Subvention au CCAS	4 300,00	1 600,00	1 600,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	8 840,00	9 440,00	9 440,00
657401	Subv.ASMPV Football	500,00	500,00	500,00
657402	subv. Foyer Rural	2 200,00	2 200,00	2 200,00
657403	Subv. restaurants du cœur	500,00	1 000,00	1 000,00
657404	Subv. Anciens combattants	230,00	230,00	230,00
657405	Subv.Coopérative scolaire	910,00	1 210,00	1 210,00
657406	Subv. sorties scolaires "annuelles"		2 600,00	2 600,00
657407	Subv. Assoc. Pour les Enfants st Paulais (APEP)	600,00		
657408	Subv. Comité des Fêtes	2 200,00		
657409	Subv. Assoc. sportive collège de Montarnaud	100,00	100,00	100,00
657410	Subv. assoc. Homo Ludens (Ludothèque)	1 600,00	1 600,00	1 600,00
658	Charges diverses de la gestion courante	1 000,00	500,00	500,00
6588	Autres charges diverses de gestion courante	1 000,00	500,00	500,00
65888	Autres	1 000,00	500,00	500,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)	904 670,00	1 008 744,00	1 008 744,00

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2020	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
66	Charges financières (b)	13 000,00	11 000,00	11 000,00
661	Charges d'intérêts	13 000,00	11 000,00	11 000,00
6611	Intérêts des emprunts et dettes	13 000,00	11 000,00	11 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	13 000,00	11 000,00	11 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	7 000,00	12 000,00	12 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	4 000,00	4 000,00	4 000,00
674	Subventions de fonctionnement exceptionnelles	3 000,00	8 000,00	8 000,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	3 000,00	8 000,00	8 000,00
68	Dotations aux amortissem. et provisions (d) (5)			
022	Dépenses imprévues (e)	30 330,00	50 256,00	50 256,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	955 000,00	1 082 000,00	1 082 000,00
023	Virement à la section d'investissement	36 000,00	38 000,00	38 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)			
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	36 000,00	38 000,00	38 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur section de fonct. (7)			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	36 000,00	38 000,00	38 000,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	991 000,00	1 120 000,00	1 120 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (8)

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (8)

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 120 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) cf. p. 4 IB - Modalités de vote ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RJ 040 ;

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2020	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
013	Atténuations de charges	18 000,00	23 000,00	23 000,00
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	16 000,00	22 000,00	22 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	69 000,00	69 000,00	69 000,00
702	Ventes de récoltes et de produits forestiers	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7022	Coupes de bois	1 000,00	1 000,00	1 000,00
703	Redevances et recettes d'utilisation du domaine	5 000,00	5 000,00	5 000,00
7031	Concessions et redevances funéraires	2 000,00	2 000,00	2 000,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
7032	Droits de permis de stationnement et de location sur la voie publique, les rivières, ports et quais fluviaux et autres lieux publics	1 500,00	1 500,00	1 500,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	1 500,00	1 500,00	1 500,00
7038	Autres redevances et recettes d'utilisation du domaine	1 500,00	1 500,00	1 500,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	1 500,00	1 500,00	1 500,00
706	Prestations de services	62 500,00	62 500,00	62 500,00
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	500,00	500,00	500,00
7063	Redevances et droits des services à caractère sportif et de loisirs	2 000,00	2 000,00	2 000,00
70632	A caractère de loisirs	2 000,00	2 000,00	2 000,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	60 000,00	60 000,00	60 000,00
708	Autres produits	500,00	500,00	500,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	500,00	500,00	500,00
73	Impôts et taxes	488 960,00	514 374,00	514 374,00
731	Impôts directs locaux	391 142,00	417 396,00	417 396,00
7311	Impôts directs locaux	390 142,00	416 396,00	416 396,00
73111	Impôts directs locaux	390 142,00	416 396,00	416 396,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	1 000,00	1 000,00	1 000,00
732	Fiscalité reversée	31 000,00	29 000,00	29 000,00
7321	Fiscalité reversée entre collectivités locales	31 000,00	29 000,00	29 000,00
73211	Attribution de compensation	31 000,00	29 000,00	29 000,00
734	Taxes et participations liées à l'urbanisation et à l'environnement	50 818,00	51 978,00	51 978,00
7343	Taxe sur les pylônes électriques	50 818,00	51 978,00	51 978,00
735	Impôts et taxes spécifiques liés à la production énergétique et industrielle	16 000,00	16 000,00	16 000,00
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	16 000,00	16 000,00	16 000,00
74	Dotations, subventions de participations	193 078,00	208 552,86	208 552,86
741	D.G.F.	115 902,00	118 000,00	118 000,00
7411	Dotation forfaitaire	64 418,00	68 000,00	68 000,00
7412	Dotation d'aménagement	51 484,00	50 000,00	50 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	21 222,00	20 000,00	20 000,00
74127	Dotation nationale de péréquation	30 262,00	30 000,00	30 000,00
747	Participations	2 688,00	9 242,00	9 242,00
7471	État	2 000,00	8 000,00	8 000,00
74718	Autres	2 000,00	8 000,00	8 000,00
7474	Communes	688,00	1 242,00	1 242,00
74748	Autres communes	688,00	1 242,00	1 242,00
748	Autres attributions et participations	74 488,00	81 310,86	81 310,86
7483	Attributions de péréquation et de compensation	15 488,00	8 968,00	8 968,00
74834	État-Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	852,00	968,00	968,00
74835	État-Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	6 636,00		
74838	Autres attributions de péréquation et de compensation	8 000,00	8 000,00	8 000,00
748388	Autres	8 000,00	8 000,00	8 000,00
7488	Autres attributions et participations	59 000,00	72 342,86	72 342,86
75	Autres produits de gestion courante	22 700,00	22 500,00	22 500,00
752	Revenus des immeubles	12 600,00	12 000,00	12 000,00
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	1 000,00	1 000,00	1 000,00
758	Produits divers de gestion courante	9 100,00	9 500,00	9 500,00

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2020	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
7588	Autres produits divers de gestion courante	9 100,00	9 500,00	9 500,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013	791 738,00	837 426,86	837 426,86

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2020	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
76	Produits financiers (b)	200,00	200,00	200,00
762	Produits des autres immobilisations financières	200,00	200,00	200,00
7621	Produits des autres immobilisations financières-encaissés à l'échéance	200,00	200,00	200,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 267,34	2 180,00	2 180,00
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	400,00	400,00	400,00
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	300,00	300,00	300,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	100,00	100,00	100,00
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	200,00	500,00	500,00
778	Autres produits exceptionnels	667,34	1 280,00	1 280,00
7788	Produits exceptionnels divers	667,34	1 280,00	1 280,00
78	Reprises sur provisions (d) (5)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
781	Reprises sur amortissements et provisions-Produits de fonctionnement courant	2 000,00	2 000,00	2 000,00
7815	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	2 000,00	2 000,00	2 000,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	795 205,34	841 806,86	841 806,86
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (7)			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	795 205,34	841 806,86	841 806,86

+

RESTES A REALISER N-1 (8)

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (8)

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES
1 120 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. p. 4 - Modalités de vote ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040 ;

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2020	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
010	Stocks			
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	26 000,00		
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	26 000,00		
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	2 353 000,00	2 426 360,00	2 426 360,00
212	Agencements et aménagements de terrains	62 000,00	25 000,00	25 000,00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	62 000,00	25 000,00	25 000,00
213	Constructions	1 722 000,00	2 250 000,00	2 250 000,00
2131	Bâtiments publics	1 722 000,00	2 250 000,00	2 250 000,00
21311	Hôtel de ville	900 000,00	880 000,00	880 000,00
21318	Autres bâtiments publics	822 000,00	1 370 000,00	1 370 000,00
215	Installations, matériel et outillage techniques	558 000,00	104 800,00	104 800,00
2151	Réseaux de voirie	509 000,00	18 000,00	18 000,00
2153	Réseaux divers	28 000,00	38 000,00	38 000,00
21534	Réseaux d'électrification	28 000,00	38 000,00	38 000,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	21 000,00	48 800,00	48 800,00
218	Autres immobilisations corporelles	11 000,00	46 560,00	46 560,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	8 000,00	20 560,00	20 560,00
2184	Mobilier	3 000,00	26 000,00	26 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	Total individualisé en opérations (5)			
	Total des dépenses d'équipement	2 379 000,00	2 426 360,00	2 426 360,00
10	Dotations, fonds et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	37 000,00	39 000,00	39 000,00
164	Emprunts auprès des établissements financiers	36 000,00	38 000,00	38 000,00
1641	Emprunts en euros	36 000,00	38 000,00	38 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participation et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
	Total des dépenses financières	37 000,00	39 000,00	39 000,00
45...1.	Opé. pour compte de tiers (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DEPENSES REELLES	2 416 000,00	2 465 360,00	2 465 360,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2020	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (7)			
041	Opérations patrimoniales (8)			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE			
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des dépenses réelles et d'ordre)	2 416 000,00	2 465 360,00	2 465 360,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	14 640,00
----------------------------------	-----------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 480 000,00
---	--------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(2) cf. p. 4 - Modèles de vote, IV ;
(3) Hors restes à réaliser ;
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement ;
(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers ;
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042 ;
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041 ;
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2020	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
010	Stocks			
13	Subventions d'investissement (hors 138)			
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	531 000,00	427 000,00	427 000,00
164	Emprunts auprès des établissements financiers	531 000,00	427 000,00	427 000,00
1641	Emprunts en euros	531 000,00	427 000,00	427 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	Total des recettes d'équipement	531 000,00	427 000,00	427 000,00
10	Dotations, fonds et réserves	296 840,57	340 248,10	340 248,10
102	Dotations et fonds d'investissement	196 840,57	340 248,10	340 248,10
1022	Fonds d'investissement	196 840,57	340 248,10	340 248,10
10222	F.C.T.V.A.	157 000,00	288 248,10	288 248,10
10223	T.L.E.	39 840,57	52 000,00	52 000,00
106	Réserves	100 000,00		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	100 000,00		
138	Autres subventions d'investissement non transférables	637 000,00	831 341,00	831 341,00
1381	Etat et établissements nationaux	468 000,00	536 100,00	536 100,00
1382	Régions	89 000,00	76 441,00	76 441,00
1383	Départements	80 000,00	218 800,00	218 800,00
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participation et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
024	Produits des cessions d'immobilisations	270 000,00	32 000,00	32 000,00
	Total des recettes financières	1 203 840,57	1 203 589,10	1 203 589,10
45...2.	Opé. pour compte de tiers (5)			
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES RECETTES REELLES	1 734 840,57	1 630 589,10	1 630 589,10

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2020	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
021	Virement de la section de fonctionnement	36 000,00	38 000,00	38 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)			
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	36 000,00	38 000,00	38 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	36 000,00	38 000,00	38 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)	1 770 840,57	1 668 589,10	1 668 589,10

	+
RESTES A REALISER N-1 (9)	8 145,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	803 265,90
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 480 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(2) Cf. p. 4 - Modalités de vote, IV ;
(3) Hors restes à réaliser ;
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers ;
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042 ;
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 182 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisation") ;
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RJ 041 ;
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou de mobilisat. (1)	Date de 1er rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial Niveau de taux (5)	Taux actu- ariel	Devise	Périodi- cité des remb. (6)	Profil d'amo. (7)	Poss. remb. antici- partiel O/N	Catég. empr (8)
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					750 108,60									
1641 Emprunts en euros (Total)					750 108,60									
MAS DIEU CAISSE EPARGNE LONG TERME(N°ARC20472000)	CAISSE EPARGNE L/R	25/11/2003		25/11/2004	42 305,00	V		2,55		---	A	C		
mas dieu credit agricole(N °628664010PR)	CREDIT AGRICOLE	12/12/2003		02/01/2006	42 304,60	V		3,70		---	A	C		
EXTENSION GROUPE SCOLAIRE(N°656875015PR)	CREDIT AGRICOLE	14/12/2004		14/03/2005	205 344,00	F		4,11		---	T	C		
AVENANTS EXT GROUPE SCOLAIRE CRCA(N °001FL013PR)	CREDIT AGRICOLE	18/08/2005		18/08/2006	50 000,00	F		3,67		---	A	C		
TRAVAUX ELECTRIQ GARE/CAVE(N°004QRM015PR)	CREDIT AGRICOLE	13/09/2006		15/01/2007	60 000,00	F		4,37		---	T	C		
ACQUISITION CAVE COOPERATIVE CRCA(N °017CVP010PR)	CREDIT AGRICOLE	15/12/2010		15/03/2011	190 000,00	F		3,19		---	T	C		
PLA LOGEMENT SOCIAL 1 RUE DE L'EGLISE(N°1259475)	CAISSE DES DEPOTS	09/01/2014		01/01/2015	66 936,00	V		1,05		---	A	C		
PRET PLUS LOGEMENT SOCIAL 1 RUE DE L'EGLISE(N°1259474)	CAISSE DES DEPOTS	09/01/2014		01/01/2015	93 219,00	V		1,85		---	A	C		
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)														
Total général					750 108,60									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation.

(2) Nominal : Montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (n'est-à-dire un taux variable qui n'est pas simplement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Taux initial du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autre à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts selon la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2021										
	Couverture ? O/N (2)	Montant couvert	Catég. emprunt après couv. éventuelle (3)	Capital restant dû au 1/1/2021	Durée résid. (années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
						Type de taux (4)	Index (5)	Niv. de taux date de vote (6)	Capital	Charges d'intérêt (8)	
163 Emprunts obligataires (Total)											
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				374 519,50					36 461,46	9 089,86	
1641 Emprunts en euros (Total)				374 519,50					36 461,46	9 089,86	
MAS DIEU CAISSE EPARGNE LONG TERME(N°ARC20472000)				7 779,60	2,90	V		2,63	2 528,20		
mas dieu credit agricole(N °628664010PR)				9 689,20	3,00	V		0,35	2 421,21	2,91	
EXTENSION GROUPE SCOLAIRE(N°656875015PR)				53 764,37	3,95	F		4,11	12 628,23	2 016,73	
AVENANTS EXT GROUPE SCOLAIRE CRCA(N °001FL013PR)				16 052,14	4,63	F		3,67	2 983,27	589,12	
TRAVAUX ELECTRIF GARE/CAVE(N°004QRM015PR)				23 716,19	5,79	F		4,37	3 535,99	978,97	
ACQUISITION CAVE COOPERATIVE CRCA(N °017GVP010PR)				133 565,95	14,96	F		3,19	7 061,98	4 176,82	
PLAI LOGEMENT SOCIAL 1 RUE DE L'EGLISE(N°1259475)				53 630,65	21,01	V		0,55	2 299,94	294,97	
PRET PLUS LOGEMENT SOCIAL 1 RUE DE L'EGLISE(N°1259474)				76 321,40	21,01	V		1,35	3 002,64	1 030,34	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)											
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)											
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)											
Total général				374 519,50					36 461,46	9 089,86	

(1) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
(2) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture".
(3) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts selon la typologie de la circulaire IOCB015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).
(4) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas simplement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(5) Mentionner le ou les indices utilisés sur l'année.
(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) Coût de service : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N.
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le n° de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 1/01/2021 (3)	Type d'Indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A								
Barrière simple B								
TOTAL B								
Option d'échange C								
TOTAL C								
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D								
TOTAL D								
Multiplicateur jusqu'à 5 E								
TOTAL E								
Autres types de structure F								
TOTAL F								
TOTAL GENERAL								

(1) répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part de capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau de taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant)(11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A						
Barrière simple B						
TOTAL B						
Option d'échange C						
TOTAL C						
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D						
TOTAL D						
Multiplicateur jusqu'à 5 E						
TOTAL E						
Autres types de structure F						
TOTAL F						
TOTAL GENERAL						100,00

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 1/1/N.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structures	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Indices sous-jacents						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple	8,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Echange de taux fixe contre variable.	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Echange de taux structuré contre taux variable	374 519,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres type de structures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/2021 de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêt (2)	Capital
TOTAL					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat ;
(2) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 69111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 698.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
TOTAL			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3
ETAT DES PROVISIONS	A4
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES I = A + B	38 000,00	38 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	38 000,00	38 000,00
1631	Emprunts obligataires		
1641	Emprunts en euros	38 000,00	38 000,00
1643	Emprunts en devises		
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		
1671	Avances consolidées du Trésor		
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor		
1678	Autres emprunts et dettes		
1681	Autres emprunts		
1682	Bons à moyen terme négociables		
1687	Autres dettes		
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat		
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	38 000,00	14 640,00		52 640,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) III = a + b	1 241 589,10	III 1 241 589,10
	Ressources propres externes de l'année (a)	1 171 589,10	1 171 589,10
10222	F.C.T.V.A.	288 248,10	288 248,10
10223	T.L.E.	52 000,00	52 000,00
10226	Taxe d'aménagement		
10228	Autres fonds		
13146	Attributions de compensation d'investissement		
13156	Attributions de compensation d'investissement		
13246	Attributions de compensation d'investissement		
13256	Attributions de compensation d'investissement		
138	Autres subventions d'investissement non transférables	831 341,00	831 341,00
1381	État et établissements nationaux	536 100,00	536 100,00
1382	Régions	76 441,00	76 441,00
1383	Départements	218 800,00	218 800,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
	Ressources propres internes de l'année (b) (3)	70 000,00	70 000,00
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations		
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
29	Prov. dépréciation immobilisations		
39	Prov. dépréciation des stocks et en-cours		
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		
49	Prov. dépréciation comptes de tiers		
59	Prov. dépréciation comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	32 000,00	32 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	38 000,00	38 000,00

	Op. de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 241 589,10	8 145,00	803 265,90		2 053 000,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres (II)	52 640,00
Ressources propres disponibles (IV)	2 053 000,00
Solde (V = IV - II) (6)	2 000 360,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

Date de la délibération :/...../.....

Intitulé de l'opération :

DEPENSES 45..1				RECETTES 45..2			
DEPENSES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Exercice N	RECETTES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Exercice N

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote (hors restes à réaliser)

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
(art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Désignation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)
Année	Profil							
TOTAL GENERAL								

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
(art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)			Nature de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
Taux (3)	Index (4)	Taux actuar. (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			en intérêts (8)	en capital

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT	B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
---	------------------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-1 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50% des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL		B1.3
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE		B1.4
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES		B1.5
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES		B1.6

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L.2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
Fonctionnement					
657362			CCAS ST PAUL ET V.	Pers. droit public : Communes	1 600,00
657401			ASMPV FOOTBALL	Pers. droit privé : Associations	500,00
657402			FOYER RURAL	Pers. droit privé : Associations	2 200,00
657404			ASS ANCIENS COMBATTANTS	Pers. droit privé : Associations	230,00
657405			COOPERATIVE SCOLAIRE	Pers. droit public : Ets publics	1 210,00
657406			SORTIES SCOL ANNUELLES	Pers. droit public : Autres	2 600,00
657408			COMITE DES FETES	Pers. droit privé : Associations	
657409			ASS SPORTIVE COLLEGE DE MONTARNAUD	Pers. droit privé : Associations	100,00
657410			ASS HOMO LUDENS LUDOTHEQUE	Pers. droit privé : Associations	1 600,00
657407			APEP	Pers. droit privé : Associations	
657403			ASS RESTO DU COEUR	Pers. droit privé : Associations	1 000,00
657411			classes vertes école suzanne St Julien	Pers. droit public : Autres	
0					

(1) indiquer l'article d'imputation de la subvention;

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention;

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT(4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services							
Directeur général adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1	2,00	3,00	3,00		3,00
ADJOINT ADM PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C		1,00	1,00	1,00		1,00
ADJOINT ADMIN. PRINCIPAL 2E CLASSE	C		1,00	1,00	1,00		1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF ATTACHE TERRITORIAL	C						
	A	1		1,00	1,00		1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		2	4,00	6,00	6,00		6,00
ADJOINT TECHNIQ PRINCIPAL 1ERE CL	C	2	1,00	3,00	3,00		3,00
ADJOINT TECHNIQUE	C		1,00	1,00	1,00		1,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 CLASSE	C		2,00	2,00	2,00		2,00
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)			2,00	2,00	2,00		2,00
ATSEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C						
ATSEM PRINCIPAL 2E CLASSE	C		2,00	2,00	2,00		2,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							
FILIERE POLICE (j)							
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		3	8,00	11,00	11,00		11,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité sur l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail=100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail=80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail=80%) présent la moitié de l'année (ex: CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)				50 600,00		
ADJ techniques	C	TECH	348,00	50 600,00	3-a°	CDD
ADJ techniques	C	TECH	348,00		3-a°	CDD
ADJ techniques	C	TECH	348,00		3-a°	CDD
ADJ techniques	C	TECH	348,00		3-a°	CDD
ADJ techniques	C	TECH	348,00		3-a°	CDD
TOTAL GENERAL				50 600,00		

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

**C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT
FINANCIER (articles L.2313-1 et L.2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Arrêté préfectoral 2016-I-284 du 12/04/2016 DETR 2016	ETAT	0	0	8 145,00
Délibération du 30/05/2018	commune	0	collectivité territoriale	14 640,00

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc ... et autres lieux désignés par la commune ou l'établissement ;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTES DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS	C3.1
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A	C3.3
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A	C3.4

**C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE
OU L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissement publics de coopération intercommunale			
DDTM34 (ATESAT)	0	ARTICLE 65541008	
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE	0	ARTICLE 65541010	300,00
Autres organismes de regroupement			
ASSO LES FRANCAS	01/06/2014	ARTICLE 65541023	35 000,00
Autres organismes de regroupement			
ASSOCIATION DES MAIRES DE L'HERAULT	0	ARTICLE 65541013	
ASSOCIATIONS DES MAIRES RURAUX 34	0	ARTICLE 65541020	200,00
ASSOCIATION LA MERIDIENNE	0	ARTICLE 65541009	300,00
CFMEL	0	ARTICLE 65541002	800,00
CLIS DE MONTARNAUD	0	ARTICLE 65541018	500,00
COS 34	0	ARTICLE 65541012	3 500,00
CENTRE AERE DE MONTARNAUD	0	ARTICLE 65541017	
CENTRE AERE DE GIGNAC	0	ARTICLE 65541016	
CRECHE "LE BERCEAU" MONTARNAUD	0	ARTICLE 65541021	
LYCEE AGRICOLE DE GIGNAC	0	ARTICLE 65541003	100,00
RASED PSYCHOLOGUES SCOLAIRES	0	ARTICLE 65541014	400,00
SIADÉ DU MAS DIEU	0	ARTICLE 65541019	600,00
CCVH INSTRUCTION URBANISME	0	ARTICLE 65541022	12 000,00
ONF	22/03/2012	ARTICLE 65541007	200,00
ACADEMIE "ENT"	13/10/2017	ARTICLE 65541024	50,00
HERAULT INGENIERIE	06/03/2019	ARTICLE 65541025	500,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ,TPU,TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date du vote)	Variation des bases (N-1)	Taux appliqués par décision du conseil municipal.	Variation de taux/N-1	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	1188000	%	%	%		%
TFPB		%	36,41	%	432 551,00	%
TFPNB	21800	%	69,92	%	15 243,00	%
CFE		%	%	%		%
TOTAL		%			447 794,00	%

Liste des restes à réaliser du budget PRINCIPAL ST PAUL & VALMALLE

Débit Exp.	Compte	Fonction	Opération	Libelle opération	Programme	Libelle programme	Intégrations	Restes	Restes à réaliser
D	21318		H.O.				822 000,00	184 836,96	14 640,00
D	TOTAL						822 000,00	184 836,96	14 640,00
R	1381		H.O.				468 000,00	20 362,00	8 145,00
R	TOTAL						468 000,00	20 362,00	8 145,00

Total enregistrements : 4

SCG CŒUR D'HÉRAULT
5 Av du Président WILSON
34800 CLERMONT L'HÉRAULT
Tel: 04 67 96 01 31
sgc.coeurherault@ddp.finances.gouv.fr
Sylvie DUDONNE
Inspectrice des Finances Publiques

LE MAIRE
J.P. BERTOLINI



[Signature]

ST-PAUL-ET-VALMALLE le 1^{er} février 2021



MAIRIE
DE
SAINT-PAUL-ET-VALMALLE
34570

St Paul et Valmalle, le 1^{er} juin 2018

Le Maire,

A

M. MIRAMOND Jean-Michel
Architecte D.P.L.G.,
54, rue Louis ROUSSEL
34070 MONTPELLIER

Objet : Marché de Maîtrise d'œuvre : « Aménagement du garage et de l'atelier Martin BURNISTON ».

Lettre de commande

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal en séance du 30 mai 2018, a retenu votre projet concernant l'aménagement du garage et de l'atelier Martin BURNISTON pour un montant estimé des travaux à 110.000 € TTC.

De plus, le Conseil municipal a décidé de vous désigner Maître d'œuvre de ce chantier pour une mission d'un montant de 12.200,00 € HT. Je vous passe donc commande, et vous remercie de bien vouloir contacter notre secrétariat afin de planifier le démarrage de cette opération.

Je me tiens à votre disposition pour en discuter de vive voix, et vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Jean-Pierre BERTOLINI



Mairie de St Paul et Valmalle
Place de la Mairie
34570 ST PAUL ET VALMALLE

NOTE D'HONORAIRES N°1-DGD

1) OBJET

no renouveler "Atelier A. Bismark"

2) ELEMENTS DE BASE

La note d'honoraires ci-après est établie conformément à la proposition d'honoraires du 04 avril 2018

3) MISSIONS REALISEES

MISSIONS	honoraires € HT	% réalisé	montant réalisé
Dépôt PC	1 300,00	100%	1 300,00
DCE	2 000,00	100%	2 000,00
ACT	700,00	100%	700,00
VISA	500,00	100%	500,00
DET	7 000,00	100%	7 000,00
AOR	700,00	100%	700,00
TOTAL	12 200,00		12 200,00

4) MONTANT DES HONORAIRES

Montant HT des missions réalisées 12 200,00
Notes d'honoraires précédentes 0,00
Montant HT 12 200,00
TVA 20 % 2 440,00
Montant TTC du présent acompte 14 640,00

(21318)

Certifie sincère et véritable la présente note d'honoraires n°1-DGD arrêtée à la somme de :
Quatorze mille six cent quarante euros toutes taxes comprises

Fait à Montpellier le 04 février 2021

Pour la SCP,
Jean-Michel MIRAMOND

Compte courant n°
FR 76 1660 7002 4009 0916 6801 677 CCBPFRPPPPG
16607 00240 09091668016 77
Code étab. Guichet Compte Clé
Date de réception facture : 08/02/2021 Durée D.G.P. : 30 J.
Date limite de paiement : 10/03/2021 Taux I.M. : 8.00 %
BPSUD ST GELY DU FESC ST GELY DU FESC

CAREMOLI & MIRAMOND
ARCHITECTES D.P.L.G.
54 rue Louis Roussel - 34070 MONTPELLIER
TEL. 04 67 47 80 70 - FAX 04 67 42 79 52
EMAIL : scp@caremoli-miramond.com
SIRET : 33855368800023 - APE : 742A

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST PAUL ET VALMALLE

L'an deux mille dix-huit, le mercredi trente mai, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. BERTOLINI Jean-Pierre, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/05/2018

Présents : Mme ANDRZEJEWSKI Marie-Pierre, M. BERTOLINI Jean-Pierre, M. GARCIA François, Mme GELLY Evelyne, M. GELY Frédéric, Mme LANDES Caroline, M. MAVIGNER Jean-François, M. ROUQUET Alain, Mme SAUTEREAU Chantal, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents excusés : Mme ALBAS Christelle, M. ALEMANY Fabien, M. CANCHY Eric, M. CONSTANS Frédéric, Mme GUIZARD Sophie ;

Pouvoir de Mme ALBAS Christelle à Mme SAUTEREAU Chantal,

Pouvoir de M. CANCHY Eric à M. ROUQUET Alain,

Mme YAHIAOUI Aïcha a été élue secrétaire.

- question n°2/7 -

Objet : Aménagement du garage et de l'atelier Martin BURNISTON / Autorisation au Maire de signer le marché de maîtrise d'œuvre.

- *Vu la délibération du Conseil municipal en date du 17/05/2017 décidant d'aménager le garage situé 1, rue de l'Eglise ;*
- *Vu la délibération du Conseil municipal en date du 07/03/2018 décidant d'aménager le garage et l'atelier Martin BURNISTON situés 1, rue de l'Eglise ;*
- *Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie en séance du 30/05/2018 ;*

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du réaménagement du garage et de l'atelier Martin Burniston, il convient de désigner un Maître d'œuvre pour le suivi et le contrôle des travaux dont le coût a été estimé à 110.000,00 € TTC. Il indique qu'une consultation a été lancée auprès de plusieurs bureaux d'études et d'architecture, et ajoute que deux propositions ont été réceptionnées dans les délais impartis. Il précise que les propositions ont été étudiées par la Commission d'Appels d'Offres en date du 30/05/2018 et donne lecture des offres comme suit :

- SCP CAREMOLI-MIRAMOND (MONTPELLIER) : 12.200,00 € HT
- AMG ARCHITECTES (MONTPELLIER) : 15.200,00 € HT

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE : le cabinet d'études et d'architecture SCP CAREMOLI MIRAMOND (Montpellier), titulaire du marché de maîtrise d'œuvre pour la conduite des travaux de ce chantier.

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer les pièces constitutives du marché de maîtrise d'oeuvre avec SCP CAREMOLI MIRAMOND pour un montant retenu de 12.200,00 € HT.

DIT : que les crédits nécessaires à l'ensemble de cette opération sont inscrits au Budget Primitif 2018 sur le compte 21318.



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean-Pierre BERTOLINI

PREFET DE L'HERAULT
Sous-Préfecture de Lodève

Sous-Préfecture de Lodève
Pôle Collectivités et Animation Territoriale

Lodève, le 14 avril 2016

Affaire suivie par :
Nom : Mme Julie NOISETTE
Mail : julie.noisette@herault.gouv.fr
Tél : 04 67 88 34 22

La Sous-Préfète de Lodève
à
Monsieur le Maire
34570 SAINT PAUL ET VALMALLE

OBJET : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2016 (D.E.T.R.)
Travaux agenda de mise en accessibilité programmée AD AP

P.J. : Fiche récapitulative des modalités d'utilisation de la subvention

J'ai le plaisir de vous faire connaître que, par arrêté préfectoral n° 2016-I-284 du 12 avril 2016, il a été accordé à votre collectivité, sur ma proposition, une subvention au titre de la D.E.T.R. 2016 pour vous aider à financer les travaux visés en objet, selon les modalités suivantes :

- Montant du Projet (H.T)	: 50 905,00 €
- Montant de la subvention	: 40 724,00 €
- Taux	: 80,00 %

Vous trouverez, annexée à la présente, une fiche récapitulative des modalités d'utilisation de la subvention D.E.T.R.

Je vous rappelle qu'il est impératif de respecter le calendrier prévisionnel notamment en matière de démarrage des travaux (avant le 14 avril 2018).

Très à vous,
La Sous-Préfète de Lodève,

Magali CAUMON



MAIRIE
DE
SAINT-PAUL-ET-VALMALLE
34570

Affiché le 31/03/2021

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MM. les membres du Conseil Municipal sont convoqués, pour la réunion qui aura lieu en Mairie (au rez-de-chaussée), le **MERCREDI 7 AVRIL 2021 à 18h00.**

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Vote du Compte de Gestion 2020 – Budget Principal.
- 2/ Vote du Compte Administratif 2020 de la Commune (M14).
- 3/ Vote du Budget Primitif 2021 de la Commune (M14).
- 4/ Vote des affectations de résultats au Budget Primitif 2021.
- 5/ Vote des taux d'imposition des taxes locales de l'année 2021.
- 6/ Vote des subventions aux associations pour l'année 2021.
- 7/ Projet de démolition de la maison située 1, allée Martin BURNISTON.
- 8/ Réhabilitation de la Mairie et de ses espaces publics : Autorisation au Maire de signer avec « Hérault Energies » une convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage concernant la réalisation des travaux d'éclairage public situés sur la place de la Mairie.
- 9/ questions diverses.



St Paul et Valmalle, le 31 mars 2021

Le Maire,

Jean-Pierre BERTOLINI

07 AVR. 2021

MAIRIE DE ST PAUL
ET VALMALLE

POUVOIR

Je soussigné(e),

Anne-Sophie EUTET

donne pouvoir à

Jean-Pierre BERTOLINI

de me représenter à la Réunion du Conseil Municipal

convoqué(e) pour le

7 Avril 2021

de prendre part à toutes délibérations,

émettre tous votes, et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant, auquel
cette Réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à

St Paul

, le

07/04/2021

Porter à la main "Bon pour Pouvoir" et signer

Bon pour pouvoir



IV - ANNEXE	IV
ARRETE - SIGNATURES	D2

(1 pouvoir)
Pouvoir de M^{re} EUZET Aredaphy
à M. BERTOLINI Jean-Pierre

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	12
Nombre de suffrages exprimés	13

VOTES: Pour 13
Contre 6
Abstentions 0

Date de convocation : 31/03/2021

Présenté par ,
A ST PAUL ET VALMALLE le 7/4/2021

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session .
A ST PAUL ET VALMALLE, le 7/4/2021



LE MAIRE
J.P. BERTOLINI

Les membres

[Handwritten signatures of council members]

Hernandez
Mallay

Certifié exécutoire par , compte tenu de la transmission en préfecture, le 9/4/21 et de la publication le 9/4/21
A ST PAUL ET VALMALLE, le 9/4/21

